

RALLYE

Paris, le 26 mai 2015

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2015

Compte-rendu

Lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui s'est réunie le 19 mai 2015 au centre Etoile Saint-Honoré – 21-25, rue Balzac à Paris 8^{ème} arrondissement, le nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance était de :

390 à l'Assemblée générale ordinaire, détenant 35 511 009 actions (soit 73,11% des actions ayant le droit de vote) et représentant 63 244 543 voix.

352 à l'Assemblée générale extraordinaire, détenant 35 501 543 actions (soit 73,1% des actions ayant le droit de vote) et représentant 63 228 211 voix.

Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Assemblée générale ordinaire

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2014 ont été approuvés (*première et deuxième résolutions*) ainsi que l'affectation du résultat (*troisième résolution*) se traduisant par la distribution d'un dividende de 1,83 € par action, mis en paiement le 29 mai 2015 (date de détachement : 27 mai 2015).

De même, l'Assemblée générale a approuvé la convention réglementée concernant l'avenant à la convention de conseil stratégique conclue avec la société Euris (*quatrième résolution*). .

L'assemblée générale a nommé Madame Sophie GUIEYSSE en qualité d'administratrice (*cinquième résolution*) et ratifié la nomination de la société Saris en qualité d'administrateur (*sixième résolution*)

Elle a renouvelé pour une durée d'une année le mandat d'administrateur de Madame Catherine FULCONIS et de Messieurs Jean-Charles NAOURI, Philippe CHARRIER, Jean CHODRON de COURCEL, Jacques DUMAS, Christian PAILLOT et des sociétés Finatis, Foncière Euris, Euris et Saris (*septième résolution à seizième résolution*) ainsi que le mandat de censeur de Monsieur André CRESTEY (*dix-septième résolution*).

L'Assemblée générale a également émis un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Jean-Charles Naouri, Président du conseil d'administration, à M. Didier CARLIER, Directeur général et M. Franck HATTAB, Directeur général délégué (*dix-huitième à vingtième résolution*).

L'Assemblée générale a également renouvelé l'autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la Société (*vingt-et-unième résolution*).

Assemblée générale extraordinaire

Puis, l'Assemblée générale a renouvelé, pour 26 mois, les différentes autorisations financières conférées au Conseil d'administration afin de permettre à la Société, le cas échéant, de faire appel au marché pour la poursuite de sa stratégie de développement et l'amélioration de sa structure financière. Ainsi l'Assemblée a :

- délégué au Conseil d'administration la compétence de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dans laquelle elle détient, directement ou indirectement, une participation (*vingt-deuxième résolution*);
- délégué au Conseil d'administration la compétence de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dans laquelle elle détient, directement ou indirectement, une participation, par voie d'offre au public (*vingt-troisième résolution*);
- délégué au Conseil d'administration la compétence de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dans laquelle elle détient, directement ou indirectement, une participation, par voie de placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier (*vingt-quatrième résolution*) ;
- autorisé le Conseil d'administration, dans le cadre des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10% du capital social par an, de fixer le prix d'émission sur la base de la moyenne pondérée du cours de l'action au cours des dix dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5% (*vingt-cinquième résolution*) ;
- autorisé le Conseil d'administration, en cas de demandes excédentaires, à augmenter le montant de l'émission initiale dans le cadre d'augmentations de capital réalisées, avec ou sans droit préférentiel de souscription (*vingt-sixième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise (*vingt-septième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par Rallye sur les titres d'une autre société cotée (*vingt-huitième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration les pouvoirs d'émettre, dans la limite de 10% du capital de la Société, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (*vingt-neuvième résolution*) ;
- a limité le montant global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu des délégations susvisées à 66 millions d'euros, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement et/ou à terme, sans droit préférentiel de souscription ne pouvant dépasser 15 millions d'euros, et celui des émissions de titres de créance à 1 milliard d'euros ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, étant précisé que le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée générale, faire usage des délégations et autorisations conférées sous les vingt-deuxième à vingt-neuvième résolutions à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre (*trentième résolution*) ;

Par ailleurs, l'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à :

- consentir, d'une part, des options d'achat d'actions de la Société (*trente-et-unième résolution*) et, d'autre part, des options de souscription d'actions (*trente-deuxième résolution*) au bénéfice des membres du personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées, à l'exception des dirigeants mandataires sociaux de la Société qui ne pourront pas être bénéficiaires d'options d'achat ni d'options de souscription d'actions, étant précisé que le nombre total d'options d'achat d'actions et le nombre total d'options de souscription d'actions pouvant être consenties ne pourra être supérieur à 1 % du nombre total des actions représentant le capital social de la Société au jour de

l'assemblée générale;

attribuer gratuitement des actions de la Société (trente-troisième résolution) au bénéfice des membres du personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées, à l'exception des mandataires sociaux de la Société qui ne pourront être bénéficiaires d'attribution gratuites d'actions, étant précisé que le nombre total d'actions pouvant être attribué ne pourra être supérieur à 1% du nombre total des actions représentant le capital social de la Société au jour de l'assemblée générale;

décider et réaliser une augmentation de capital dont la souscription serait réservée aux salariés dans le cadre des dispositions de l'article L.3332-19 du Code du travail (*trente-quatrième résolution*), étant précisé que le nombre total d'actions pouvant être émises ne pourra être supérieur à 1% du nombre total des actions représentant le capital social de la Société au jour de l'assemblée générale

-réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propres, dans la limite de 10% du capital existant par périodes de 24 mois (*trente-cinquième résolution*) ;

Elle a, en outre, approuvé la modification du paragraphe II de l'article 19 des statuts concernant les conventions réglementées (*trente sixième résolution*) ainsi que la modification du paragraphe III de l'article 25 des statuts relative à la participation des actionnaires aux assemblées générales (*trente-septième résolution*).

Enfin, l'Assemblée générale a conféré tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts, publications ou formalités prescrits par la loi (*trente-huitième résolution*).

Résultat des votes

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Résolution	Objet	Pour (en% de droit de vote et en nombre de voix par correspondance)		Contre (en% de droit de vote et en nombre de voix par correspondance)		Abstention (en% de droit de vote et en nombre de voix par correspondance)	
n° 1	Approbation des comptes annuels	99,66%	63 027 622	0,3430%	216 921		
n° 2	Approbation des comptes consolidés	99,66%	63 027 635	0,3430%	216 908		
n° 3	Affectation du résultat et fixation du dividende	99,68%	63 042 280	0,3198%	202 263		
n° 4	Convention réglementée : approbation de l'avenant à la convention de conseil stratégique conclu avec la société Euris	92,2658%	58 353 110	7,7308%	4 889 285		
n° 5	Nomination de Madame Sophie Guieysse	99,6962%	63 052 382	0,3038%	192 161		
n° 6	Ratification de la nomination d'un administrateur, la société Saris	99,4958%	62 925 678	0,5042%	318 865		
n° 7	Renouvellement du mandat de Monsieur Philippe Charrier	99,6668%	63 033 830	0,3332%	210 713		
n° 8	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean Chodron de Courcel	97,4880%	61 655 812	2,5120%	1 588 731		
n° 9	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Dumas	99,3268%	62 818 792	0,6732%	425 751		
n° 10	Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Catherine Fulconis	99,6668%	63 033 830	0,3332%	210 713		
n° 11	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Charles Naouri	97,3566%	61 572 745	2,6434%	1 671 798		
n° 12	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Christian Paillet	99,6630%	63 031 431	0,3370%	213 112		
n° 13	Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Finatis	99,4398%	62 890 253	0,5602%	354 290		
n° 14	Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Foncière Euris	97,3715%	61 582 139	2,6285%	1 662 404		
n° 15	Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Euris	99,2367%	62 761 779	0,7633%	482 764		
n° 16	Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Saris	99,4414%	62 891 259	0,5586%	353 284		
n° 17	Nomination de Monsieur André Crestey, en qualité de censeur	94,6914%	59 887 155	5,3086%	3 357 388		
n° 18	Avis consultatif sur les éléments de rémunérations dus ou attribués au titre de 2014 à Monsieur Jean-Charles Naouri, président du conseil d'administration	99,4495%	62 896 372	0,5505%	348 171		
n° 19	Avis consultatif sur les éléments de rémunérations dus ou attribués au titre de 2014 à Monsieur Didier Carlier, directeur général	94,6478%	59 859 567	5,3522%	3 384 976		
n° 20	Avis consultatif sur les éléments de rémunérations dus ou attribués au titre de 2014 à Monsieur Franck Hattab, directeur général délégué	94,6478%	59 859 567	5,3522%	3 384 976		
n° 21	Autorisation d'achat par la société de ses propres actions	99,6720%	63 037 095	0,3280%	207 448		

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Résolution	Objet	Pour (en% de droit de vote et en nombre de voix par correspondance)		Contre (en% de droit de vote et en nombre de voix par correspondance)		Abstention (en% de droit de vote et en nombre de voix par correspondance)	
n° 22	Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société ou d'actions existantes de toute autre société dont elle détient directement ou indirectement une participation avec maintien du droit préférentiel de souscription	99,5681%	62 955 099	0,4319%	273 112	-	-
n°23	Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société ou d'actions existantes de toute autre société dont elle détient directement ou indirectement une participation avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offres au public	97,7321%	61 794 252	2,2679%	1 433 959	-	-
n°24	Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute autre société dans laquelle elle détient, directement ou indirectement, une participation, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de placement privé visé à l'article L 411-2, II du Code monétaire et financier	97,7324%	61 794 478	2,2676%	1 433 733		
n° 25	Autorisation conférée au Conseil d'administration en cas d'émission, sans droit préférentiel de souscription, par offres au public ou par placements privés, pour fixer le prix d'émission selon les modalités déterminées par l'Assemblée générale	97,7424%	61 800 765	2,2576%	1 427 446	-	
n°26	Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant initial des émissions, avec ou sans droit préférentiel de souscription, en cas de demandes de souscriptions excédentaires	97,6071%	61 715 243	2,3929%	1 512 968		
n°27	Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	99,68%	63 023 899	0,3231%	204 312		-
n°28	Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès en cas d'offre publique mise en œuvre par Rallye sur les titres d'une autre société cotée avec suppression du droit préférentiel de souscription	97,9401%	61 925 751	2,0599%	1 302 460		
n°29	Délégation de pouvoirs conférée au Conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital de la Société, à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	98,6936%	62 402 193	1,3064%	826 018		
n°30	Limitation globale des autorisations	99,5461%	62 941 205	0,4539%	287 006		
n°31	Autorisation de consentir des options de souscription d'actions	92,6703%	58 593 787	7,3297%	4 634 424		
n°32	Autorisation de consentir des options d'achat d'actions	92,6759%	58 597 338	7,3241%	4 630 873		
n°33	Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la société	93,1122%	58 873 185	6,8878%	4 355 026	-	
n°34	Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social ou de céder des actions autodétenues au profit des salariés	99,4653%	62 890 126	0,5347%	338 085		
n°35	Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre	99,6666%	63 017 399	0,3334%	210 812		
n°36	Modification de l'article 19-IV des statuts concernant les conventions réglementées	99,6764%	63 023 582	0,3236%	204 629		
n°37	Modification de l'article 25 des statuts concernant la composition de l'assemblée	99,6963%	63 036 210	0,3037%	192 001		
n°38	Pouvoirs	99,6963%	63 036 210	0,3037%	192 001		

Contact :
Franck HATTAB
+33 (0) 1 44 71 13 73